Extractions brutes

(disponible uniquement en web).

Depuis un compte de structure, les extractions brutes sont accessibles par l'onglet statistiques, au niveau du bandeau vertical de gauche. Vous pourrez alors extraire les données sur une période donnée, et les récupérer (délai 24h-48h) au format zip.

Les extractions sont générées pendant la nuit pour éviter de saturer l'outil pendant les heures ouvrées.

En bref

Depuis le compte d'une structure, les extractions brutes permettent d'exporter des données contenues dans les dossiers patient/usager de la file active de la structure. Pour qu'un dossier apparaisse dans la file active, la structure doit être habilitée dans le cercle de soins (ou l'avoir été).

Accéder aux extractions brutes

Depuis un ordinateur :

- Se connecter sur le compte de la structure

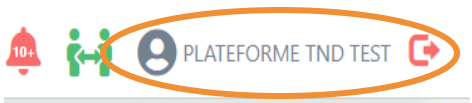

- Dans le bandeau à gauche de l'écran, cliquez sur l'onglet « **Statistiques** »
- Puis, cliquez sur « **Extractions brutes**»

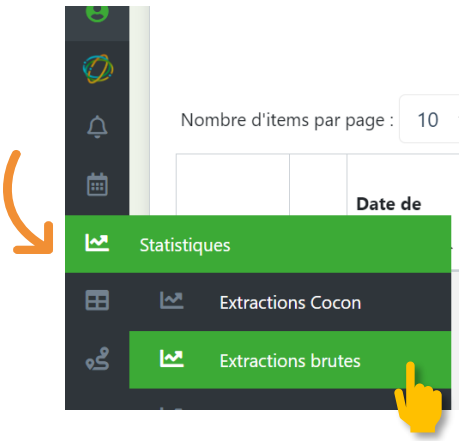

SPICO
Système de Partage d'Informations et de Coordination en Occitanie

Extractions brutes

Extraire les données brutes pour un période donnée

Depuis l'onglet statistiques du compte de la structure, définissez les filtres à appliquer pour cette extraction :

1. Définissez la **date de début** et la **date de fin** de la période souhaitée pour l'extraction. Précisez si vous souhaitez inclure les « dossiers archivés ».
2. Sélectionnez le(s) statut(s) des dossiers pour lesquels vous souhaitez extraire les informations.
3. Définissez la nature des informations à extraire :

    - **Données administratives patients** : informations sur l'identité des patients/usagers
    - **Hospitalisations :** informations sur les hospitalisations des patients/usagers
    - **RDV :** informations extraites des agendas patients/usagers
    - **Cercle de soins** : informations du cercle de soins des patients/usagers
    - **Thématiques** : Extraction des données saisies dans les formulaires, par thématique

    Vous pouvez sélectionner les thématiques que vous souhaitez faire apparaitre dans les extractions de données.

    Vous pouvez au sein d'une thématique sélectionner un ou plusieurs formulaires à récupérer. ***Attention, la thématique mère doit-être sélectionnée pour que les sous-thématiques soient prises en compte.***

    Il est possible de tout sélectionner : Oui / Non

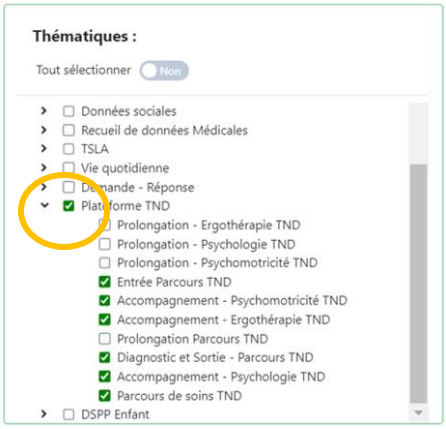

4. Analysez les changements des statuts de vos dossiers : **« Statuts »** : informations sur l'historique de l'ensemble des statuts des dossiers et le calcul des jours pour chaque statut sur l'ensemble de la période définie.

    Exemple : dossier X resté « en attente » 23 jours et actuellement « suivi » depuis 5 jours

Extractions brutes

Commander les extractions

- Une fois les champs sélectionnés, cliquez sur **« Lancer les extractions »**

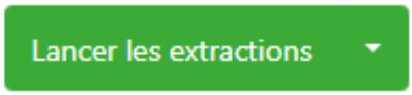

Récupérer les extractions

- Une fois la demande d'extractions brutes terminée, vous pourrez récupérer le **fichier ZIP contenant les divers fichiers Excel** de votre demande **dans l'onglet « Tâches ».**

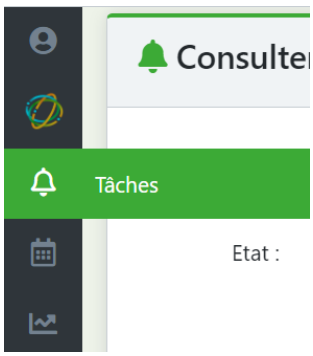

IMPORTANT : le **délai de traitement** pour la mise à disposition de votre demande d'extractions brutes de données peut prendre **entre 24 et 48 heures**.

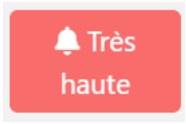

Une nouvelle **tâche** se crée avec un niveau d'importance **« Très haute »** nommée **« Extraction brute».**

- Dans la colonne « Documents » vous pouvez **télécharger la pièce jointe ZIP** qui contient les fichiers demandés.

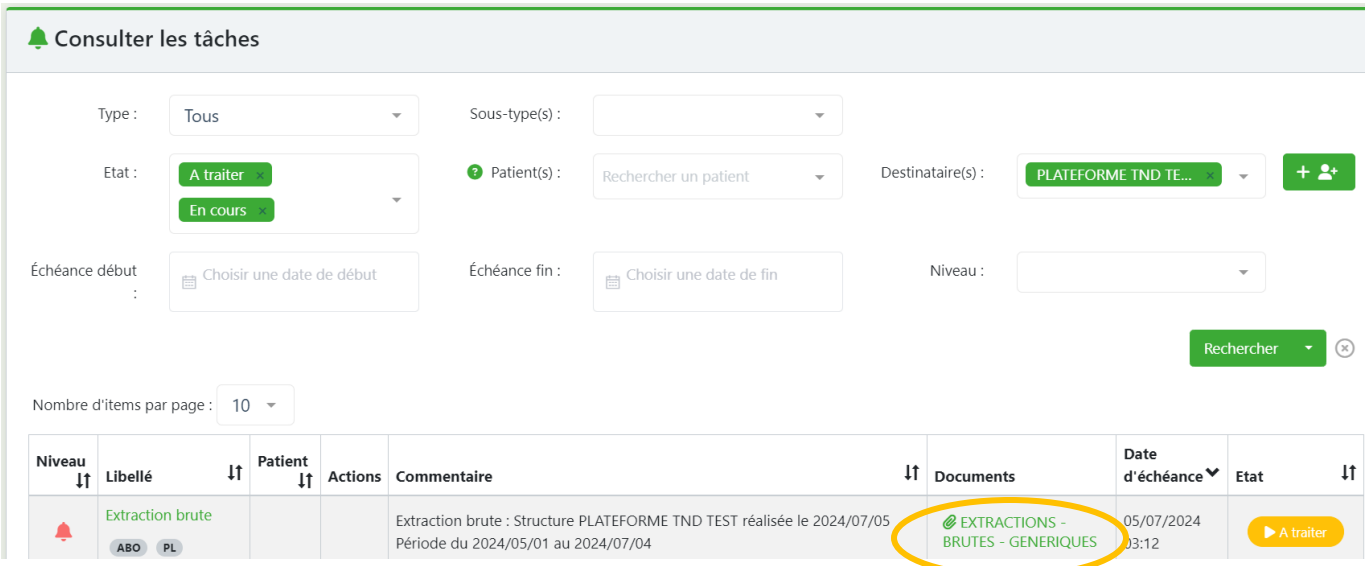

SPICO
Système de Partage d'Informations et de Coordination en Occitanie

Extractions brutes

Le fichier zip est nommé « **Extraction brut des données Période du [Date de début de la période – Date de fin de la période] ».**
Il se télécharge sur votre ordinateur et contient autant de fichiers Excel que de demandes dans l'extraction.

Exemple : *J'ai demandé les données administratives, les RDV et les statuts de mes dossiers sur la période du 03/01/2023 au 01/07/2023.*
Le fichier ZIP se nomme:

- *« Extraction brut des données – Période du_[03012023_01072023] »*
- *Il contient les 3 fichiers Excel demandés*

ATTENTION : Stocker impérativement les fichiers téléchargés sur un emplacement sécurisé. Restreindre l'accès aux personnes devant les utiliser et ne pas les diffuser.